



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E53065

VALABLE JUSQU'AU 23/06/2024

ÉDITÉ LE 11/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1989
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 15/11/2004
8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE

Siret : 351 330 964 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8202154

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5866070404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5866070404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2023

Raison sociale : CHARLIEU CHAUFFAGE

ZA GAYEN
RUE DES NAVETTES
42190 CHARLIEU

Téléphone : 04 77 69 03 26

Fax : 04 77 72 78 01

Portable :

Site Internet : charlieu-chauffage42.fr

E-mail : contact@charlieuchauffage.com

Responsabilité légale :
DESBENOIT MARIE-CLAUDE CO-GÉRANTE / DESBENOIT PASCALE - MARIE
CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	10/06/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/06/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	10/06/2021
o Ventilation mécanique	10/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.